

① **DOSSIER CLASSE à P.A.C.
à l'initiative de l'école**
- année scolaire 2012-2013 -

DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX
DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE L'EURE
DVS 1
02 32 29 64 57 ou 56

DOMAINES		
Arts Visuels (AV)		Musique (M)
Expression aquatique (AQ)		Photographie (P)
Cinéma (C)		Patrimoine/Musée (PM)
Cirque (CI)		Sciences/technologie (S)
Danse (D)		Théâtre (T)
Design (DE)		TICE (TICE)
Domaines croisés (DC)		Santé (SA)
Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD)		Sécurité Routière(SR)
Littérature (L)		

IDENTIFICATION DE L'ÉCOLE

Nom : RPI N° :
Adresse : Noms des écoles :

Ville :

Code Postal : Téléphone : Adresse électronique :

Circonscription de l'Éducation nationale :

Communauté de Communes : Zone rurale (-2000 habitants) RRS
Nom : Zone urbaine Éclair

Nom – prénom de l'enseignant chargé du projet (en majuscules) :

Niveau de classe : Nombre d'élèves :
Projet intégrant une classe spécialisée laquelle ? :
Projet commun à plusieurs classes de l'école ou du regroupement

Il n'est plus possible de rémunérer des artistes sous forme d'états d'heures. Pour ceux qui ne seraient pas habilités à établir des factures, vous devrez impérativement vous adresser à des associations ou structures culturelles auxquelles vous demanderez des devis d'intervention. Elles feront parvenir directement à l'Inspection académique les factures correspondantes.

PARTENARIAT

Nom – Prénom de l'artiste (en majuscules) :
Adresse :
Ville :
Coordonnées de la structure culturelle ou association :
Discipline de l'artiste (joindre : CV et statut de la structure culturelle ou association) :

INTITULÉ DU PROJET :

Objectifs pédagogiques et artistiques :

Articulations avec l'enseignement de l'histoire des arts

Domaine :

Période :

Descriptif du projet :

(Compétences visées, déroulement)

Évaluation (définition des effets attendus pour les élèves, formulés en compétences) :

Réalisation finale envisagée :

Les crédits attribués pourront être utilisés aussi bien pour l'achat de matériels pédagogiques que pour le paiement des interventions à l'exception du transport des élèves..

Pour toutes demandes de subventions à la DRAC, voir référentiel page 4

BUDGET PRÉVISIONNEL			
DÉPENSES	TOTAL	RECETTES	TOTAL
- Rémunération de l'artiste (charges et TVA incluses)	- Éducation Nationale :
- Défraiement de l'artiste (déplacement, repas)	- Association :
- Matériel et fournitures	- DRAC :
- Autres (précisez) :	- Collectivités territoriales :
	- Autres (précisez) :

TOTAL DES DÉPENSES	=	TOTAL DES RECETTES

Nom, prénom et signature de l'enseignant responsable du projet : Fait à le <div style="text-align: center;">Signature</div>	Nom, prénom et signature de la directrice ou du directeur de l'école : Fait à le <div style="text-align: center;">Signature</div>
---	---

AVIS DE L'INSPECTEUR DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Cohérence de la demande avec le volet culturel et artistique du projet d'école :

Fait àle.....Signature.....

PROPOSITION DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE

Crédit accordé :

Fait à Évreux, le

Signature

DECISION DE MONSIEUR LE DIRECTEUR ACADEMIQUE

Accord
Refus

CLASSE A PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL REFÉRENTIEL DES CRITÈRES

(B.O. n° 24 du 14/06/2001 – circulaire n° 2001 - 114)
(B.O. n° 40 du 30/10/2003 – circulaire n° 2003 - 173)

- La classe à projet artistique et culturel (P.A.C.) s'adresse à tous les élèves.
- C'est une démarche de conduite de projet sous la responsabilité de l'enseignant. Celui-ci, avec ses compétences, organise les activités de pratiques artistiques avec le concours d'un artiste, d'un professionnel de la culture ou d'un médiateur culturel.
- Les interventions d'un artiste ou d'un professionnel de la culture ne dépasseront pas 9 heures. Un partenaire culturel ne peut pas intervenir dans plus de 6 classes à PAC.
- La collaboration d'un établissement culturel de proximité (théâtre, musée, centre d'art, etc.) sera recherchée.
- Le projet de classe à P.A.C s'articule sur plusieurs matières enseignées. Il constitue un fondement réel aux savoirs prévus dans les programmes. En conséquence, la classe à P.A.C s'inscrit dans le cadre horaire habituel des enseignements obligatoires. Elle n'alourdit pas l'horaire des élèves.
- Le thème de chaque classe est laissé à l'initiative de l'enseignant porteur du projet. Il sera toutefois intégré aux orientations du projet d'école pour établir une cohérence et une continuité dans le domaine culturel (volet culturel).
- Chaque classe à P.A.C veillera à assurer la contribution de plusieurs partenaires financiers. **Pour toutes demandes de participation de la DRAC, envoyer 1 copie de votre dossier à l'attention de Mme LADRAT - DRAC, Cité administrative 2 rue St Sever - 76032 ROUEN-CEDEX.**
- La subvention de l'éducation nationale sert prioritairement à payer les frais d'interventions du partenaire culturel.
- Tout changement d'intervenant doit être signalé à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Eure. Dans les classes à P.A.C du premier degré, il n'est pas besoin de l'agrément de la DSDEN de l'Eure pour le choix de l'intervenant.

Les projets en culture scientifique et technique font partie intégrante des classes à P.A.C.